

Office fédéral de la police Fedpol
M. Olivier Wuilloud

Par courrier électronique :
olivier.wuilloud@fedpol.admin.ch

Paudex, le 7 février 2020
PGB

Consultation : approbation et mise en œuvre de l'accord relatif à la coopération Prüm, du protocole Eurodac et de l'accord PCSC avec les Etats-Unis

Monsieur,

Nous avons pris connaissance avec intérêt du dossier mentionné en titre, tel qu'il a été mis en consultation par Mme la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter. Nous vous remercions d'avoir requis notre avis à ce sujet et prenons position comme suit.

Contenu de la consultation

Dans le cadre de la «**coopération Prüm**», la Suisse et l'Union européenne souhaitent mettre en réseau certains de leurs systèmes d'information, à savoir les banques de données contenant des empreintes digitales (pour la Suisse: AFIS), des profils ADN (pour la Suisse: CODIS) et des informations sur les véhicules à moteur et leur détenteur (pour la Suisse: IVZ). Cette mise en réseau doit permettre à chaque Etat de vérifier automatiquement – sans passer par des demandes d'entraide traditionnelles – si d'autres Etats possèdent des informations pertinentes en relation avec l'identification d'une personne ou d'un véhicule, dans le cadre d'une recherche ou d'une enquête, dans le cadre d'opérations de prévention du terrorisme, ou encore lors d'accidents, de catastrophes ou de manifestations de masse. Si une correspondance est identifiée, une coopération policière «traditionnelle» pourra alors être lancée, directement auprès de l'Etat concerné et sur la base d'une information concrète.

Dans le cadre du «**protocole Eurodac**», la Suisse et l'Union européenne veulent que la banque de données Eurodac, où sont enregistrées les empreintes digitales des demandeurs d'asile dans les Etats Dublin et des personnes qui ont tenté d'entrer illégalement dans l'espace Dublin, devienne accessible non seulement aux autorités du domaine de l'asile, mais aussi aux autorités de poursuite pénale (pour la Suisse: l'Office fédéral de la police Fedpol), ceci dans un but de sécurité intérieure. La banque de données Eurodac ne pourra être consultée que pour des recherches de concordance précises, lorsqu'il existe des motifs de penser que ces recherches aideront à faire avancer une enquête sur une infraction terroriste ou une infraction pénale grave.

Dans le cadre de l'**accord PCSC** (*Cooperation in Preventing and Combating Serious Crime*), la Suisse et les Etats-Unis ont décidé de mettre en réseau leurs banques de données des empreintes digitales et des profils ADN, selon les mêmes modalités que dans la coopération Prüm. Outre les avantages attendus en matière d'enquêtes criminelles, il est à signaler que les Etats-Unis considèrent la mise en œuvre de cet accord comme une condition pour maintenir la Suisse dans le *Visa Waiver Program*, qui permet aux voyageurs suisses de se rendre aux Etats-Unis (et réciproquement) sans visa.

Appréciation

Les trois accords mis en consultation consacrent la volonté d'accroître et d'optimiser les moyens de recherche à disposition des autorités policières, en interconnectant certaines banques de données et en étendant certains droits d'accès. De tels développements peuvent créer un dilemme entre, d'une part, la volonté de garantir la sécurité publique et de lutter plus efficacement contre les activités criminelles et, d'autre part, la nécessité de préserver la liberté individuelle face à des Etats tentés de tout connaître sur chaque individu.

Dans le cas présent, l'établissement de coopérations policières rapides et efficaces entre la Suisse et les autres pays européens nous paraît naturellement souhaitable, pour des raisons de proximité géographique et d'intensité des échanges. Nous hésitons davantage quant à la nécessité d'une telle coopération avec les Etats-Unis, du fait notamment que les revendications de ces derniers ne sont pas toujours envisagées dans un esprit de réciprocité et que leur conception de la protection des données semble moins cadrée que celle que l'on rencontre en Europe. Le fait que les Etats-Unis exigent la mise en œuvre de l'accord PCSC pour permettre à la Suisse de rester dans le *Visa Waiver Program* peut apparaître comme une demande légitime, mais aussi comme une mise sous pression. La Suisse a un intérêt évident à participer au *Visa Waiver Program*, mais cet intérêt doit tout de même être mis en balance avec chaque concession accordée par la Suisse.

En l'occurrence, un élément nous paraît déterminant pour approuver tant la coopération Prüm que l'accord PCSC. La mise en réseau des banques de données sur les empreintes digitales et sur les profils ADN ne permettra en effet pas un accès généralisé à leur contenu, mais uniquement une «vérification des concordances» (système «*hit – no hit*»). En d'autres termes, l'Etat qui interrogera une banque de données étrangère pourra uniquement savoir si celle-ci contient ou non des informations pertinentes; en cas de résultat positif, les informations en question continueront d'être demandée selon les procédures connues. Un tel système permettra un gain de temps et d'efficacité, tout en garantissant à chaque Etat la maîtrise concrète des données qu'il diffuse.

Nous relevons également que les accords mis en consultation sont conçus selon une forme traditionnelle, qu'ils offrent des droits réciproques et qu'ils peuvent être révoqués ou suspendus. Les deux accords conclus avec l'UE n'appartiennent pas à l'acquis Schengen ou à l'acquis Dublin.

Pour les raisons qui précèdent, nous approuvons ces accords de coopération, en considérant qu'ils apportent des gains indéniables en matière de rapidité et d'efficacité des enquêtes criminelles et des mesures de prévention, et qu'ils ne portent pas atteinte à la protection des libertés et des données individuelles.

Nous n'avons pas de remarque de détail à formuler sur les adaptations (relativement mineures) apportées au droit suisse pour la mise en œuvre de ces accords.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède, nous vous prions d'agrèer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Centre Patronal



Pierre-Gabriel Bieri